



<http://www.biodiversitylibrary.org/>

**Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et
des beaux-arts de Belgique.**

Bruxelles.

<http://www.biodiversitylibrary.org/bibliography/5550>

ser.2:t.49 (1880): <http://www.biodiversitylibrary.org/item/111248>

Page(s): Page 460, Page 461, Page 462, Page 463, Page 464, Page
465, Page 466, Page 467, Page 468, Page 469, Page 470

Contributed by: Missouri Botanical Garden, Peter H. Raven Library
Sponsored by: Missouri Botanical Garden

Generated 9 June 2016 1:47 AM
<http://www.biodiversitylibrary.org/pdf4/052308900111248>

This page intentionally left blank.

Deux mémoires, l'un écrit en français et portant pour devise les mots : *Libenter, Ardenter, Constanter*, le second, écrit en flamand et portant pour devise les mots : *Nosce Patriam*, ont été reçus en réponse à la CINQUIÈME QUESTION :

Faire l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Étudier leur manière de vivre et déterminer quelle était, dans les campagnes, la constitution de la famille et de la propriété.

Rapport de M. de Laveleye, premier commissaire.

« C'est avec une grande satisfaction que je crois pouvoir annoncer à la Classe que les deux mémoires reçus en réponse à cette question sont tous les deux, à divers titres, des travaux très-remarquables. Pour en apprécier le mérite, il faut se rappeler les sérieuses difficultés que présentait la tâche à accomplir et que je n'ai pas dissimulées en recommandant ce sujet à la Classe.

Comme l'a fait remarquer l'auteur du mémoire français, on n'avait pas à sa disposition en Belgique, comme en France, en Angleterre et en Allemagne, des travaux antérieurs qui frayaient la voie. Tout était à faire de première main. Il fallait chercher les éléments de cette étude dans un grand nombre de publications de toute espèce, écrites dans un tout autre but que celui de faire connaître la condition et l'histoire de nos classes rurales. Eu égard à ces difficultés, je n'espérais pas, je l'avoue, des travaux aussi complets que ceux qui nous ont été présentés. On peut affirmer qu'ils n'ont pas été improvisés pendant l'année qui nous sépare

de la date de l'ouverture du concours. Les deux auteurs des mémoires s'occupaient certainement depuis longtemps de cette question. Ils avaient rassemblé de nombreux matériaux. Ils s'étaient familiarisés avec les différents côtés que présente ce problème si complexe. Ils étaient déjà tout préparés, car ce n'est certes pas en quelques mois que l'on aurait pu réunir le nombre immense de faits et d'observations que résument ces mémoires.

Le mémoire n° 1 est écrit en français et porte la devise: *Libenter, Ardenter, Constanter*. Le second mémoire est écrit en flamand avec la devise: *Nosce patriam*. Le mémoire français suit la méthode que j'appellerai philosophique, tandis que le mémoire flamand suit la méthode historique. Le mémoire français examine successivement les différents aspects que présente le sujet, — le côté juridique, le côté économique, le côté agronomique, — et il en étudie les développements, en tâchant de démêler les causes qui les gouvernent. Le mémoire flamand, au contraire, aborde successivement les différentes époques; il suit l'histoire pas à pas et n'a d'autres divisions que celles des différentes périodes ou des différents siècles. Je suis donc porté à dire que le mémoire français est l'œuvre d'un légiste, d'un économiste et d'un agronome, et le mémoire flamand l'œuvre d'un historien. Je n'entends pas dire par là que l'auteur français ne connaît pas l'histoire : il s'en faut. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les notes et les citations qui accompagnent le texte pour se convaincre qu'il a étudié les faits dans leur détail et par le menu, comme il le dit lui-même. Mais dans ses généralisations il ne tient pas assez compte des époques, ou du moins il ne marque pas assez nettement les changements que la succession des siècles a pu amener. En lisant l'exposition des faits que l'auteur invoque à

l'appui de ses affirmations, on est souvent amené à se demander à quel temps ils se rapportent ? Je sais combien il est difficile de caractériser une coutume, une loi ou une situation sociale quand on n'a que quelques indications éparpillées dans des sources diverses et de différentes époques et l'on est ainsi amené à les grouper dans une affirmation générale. Néanmoins je crois qu'il eût été facile à notre auteur de faire mieux ressortir la marche du développement historique des institutions qu'il nous fait connaître.

C'est là évidemment l'écueil ou du moins la difficulté de la méthode qu'il a adoptée. Je n'hésite pas à dire toutefois que cette méthode est, à mon avis, la meilleure et à coup sûr la plus instructive : c'est celle de Montesquieu, de Toqueville et de Maine. Elle offre des conclusions et des enseignements.

Il faudrait lire tout le travail que j'analyse pour pouvoir juger à quel point la critique que je me permets de lui adresser est fondée. Je citerai cependant un exemple pour faire comprendre ma pensée.

Le mémoire est divisé en deux livres correspondant à deux périodes historiques.

Le premier traite des classes rurales, depuis les origines jusqu'à l'établissement de la féodalité. Le second de « l'Économie sociale de la Belgique au moyen âge, depuis le XI^e siècle. » Ce titre porterait à croire que l'époque moderne est oubliée et cependant d'après les termes du concours, il fallait aller jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. L'auteur a poussé ses investigations jusqu'à la date imposée, avec moins de détails, il est vrai, à partir de la fin du moyen âge; seulement il a réuni le moyen âge et l'époque moderne en un seul ensemble, sans s'arrêter à la division

habituelle. Certes il en avait le droit, car surtout pour les institutions agraires et les situations rurales, il n'y a point de délimitation précise. Les transformations sont lentes et le développement est continu, mais l'intitulé du second livre aurait dû être évidemment l'Économie sociale, non « au moyen âge, » comme dit l'auteur, mais « du XI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. »

Dans le mémoire flamand on ne risque pas de rencontrer le défaut que j'ai cru devoir signaler dans le mémoire français. Comme il étudie successivement chaque siècle, on suit pas à pas le développement historique des faits. Mais d'autre part, quelques-uns des grands et importants problèmes que soulève la question, ne sont souvent ni traités ni même indiqués.

Le mémoire français, au contraire, aborde et traite d'une manière approfondie toutes les faces du sujet. Pour le prouver, il suffira de donner quelques extraits de la table des matières.

Après avoir fait connaître les origines pendant la période celtique et romaine, il nous montre l'établissement du régime féodal. Il examine tour à tour le régime foncier, la répartition du sol, les différents modes de tenure, la constitution des domaines et les conditions des différentes classes. Il fait connaître ensuite les causes qui ont provoqué le développement progressif de la liberté au sein des classes rurales. Il expose quelles sont les situations qui en résultent : conditions des serfs, des gens de *pöeste*, des censitaires libres, de la noblesse et du clergé.

Il décrit leur genre de vie, leurs relations, leurs idées et leurs mœurs. Le côté économique de la question est bien mis en lumière. Nous voyons quelles charges le cultivateur avait à porter, d'abord au profit du seigneur ou du

clergé, puis au profit de l'État. Nous pénétrons dans la vie intime du village. Enfin le progrès agronomique est bien dépeint, depuis le début où régnait exclusivement la culture extensive et même le pâturage jusqu'à l'époque moderne, avec sa culture intensive, ses plantes fourragères alternant avec les céréales et même ses récoltes dérobées.

Je laisse à mes confrères plus compétents que moi en histoire, le soin de contrôler l'exactitude des faits cités par notre auteur, mais je crois pouvoir dire qu'au point de vue économique le mémoire français est une œuvre réellement remarquable.

Je voudrais cependant présenter encore quelques observations. L'auteur a une connaissance suffisante des sources; mais il n'en a pas tiré tout le parti qu'il aurait pu. Il nomme Fustel de Coulanges et von Maurer, mais il ne cite du premier que la *Cité antique* et non ses beaux travaux sur les origines des institutions agraires du moyen âge; au second il n'emprunte qu'un fait en passant. Sans doute il connaît les cartulaires de nos abbayes; mais il n'y a pas puisé toutes les indications qu'elles renferment en si grand nombre sur les modes de tenure, les redevances et la condition des diverses classes.

L'auteur s'excuse d'avoir surchargé son travail de notes. Je lui ferais plutôt le reproche contraire. Beaucoup de ces notes auraient dû passer dans le texte avec plus de développements.

La manière d'exposer est trop succincte et trop abstraite. Rien de tel, pour faire connaître une époque, que de décrire une situation dans tous ses détails. Je citerai comme des modèles à suivre, les deux monographies de notre savant confrère, M. Pouillet, sur le quartier de Louvain et

sur le sire Louis Pinnock ou le polyptique d'Irminon de Ghérard. Si, par exemple, pour bien nous faire comprendre le mode de tenure aux différentes époques, l'auteur avait reproduit un contrat d'amodiation, en ayant soin d'en expliquer les clauses, nous eussions mieux saisi sur le vif la constitution agraire de l'époque. Je sais que cette méthode aurait mené loin, mais dans son mémoire les faits sont trop condensés, trop groupés, trop « systématisés. »

Il faudrait plus de lumière et plus d'espace pour mettre chaque chose à sa place. Il y a dans ce travail la matière de deux gros volumes. Je suis convaincu qu'ils seront publiés un jour, et le public lettré aura lieu de s'en féliciter.

J'aurais voulu aussi que l'auteur eût fait un effort pour déterminer à certaines époques le prix de la main-d'œuvre, des denrées, des terres et des locations.

Dans une annexe intitulée : *Statistique*, il fait remarquer avec beaucoup de raison, qu'il serait désirable qu'un livre spécial fût publié pour indiquer le rapport des monnaies et des mesures de nos provinces anciennes avec celles d'aujourd'hui et il se hasarde même à mettre en demeure de le faire un de nos confrères qui y est, en effet, admirablement préparé, M. Chalon. Sans doute cela faciliterait singulièrement le travail que nous réclamons. Mais était-il impossible de le faire actuellement ? Je ne le crois pas.

Dans ses appréciations générales des institutions du moyen âge, le mémoire français nous paraît trop optimiste. Il trouve tout parfait, même le servage.

Je suis le premier à repousser ces condamnations sommaires du passé, formulées au nom des idées et des situations actuelles. Quand un état de choses s'est établi et a duré, c'est qu'il était en partie, du moins, imposé par les

circonstances. Je suis en outre porté à croire que la condition des artisans et des cultivateurs au moyen âge n'était pas, relativement à celle des autres classes, moins bonne que celle d'aujourd'hui. Cependant, il y avait au moyen âge bien des iniquités et bien des souffrances résultant de l'omnipotence du seigneur, et il n'y a pas lieu, nous semble-t-il, d'en parler comme si ce régime eût été excellent. Citons un exemple. Le servage, dit notre auteur, était caractérisé par la poursuite, le formariage et la mainmorte. La poursuite, qui donnait au seigneur le droit d'attacher le serf à la glèbe, était nécessaire pour éviter « le vagabondage général. » Le formariage, qui interdisait aux serfs de se marier hors du domaine, était indispensable pour garder sur la *villa* la population rurale qu'une exploitation exigeait. Enfin la mainmorte, qui faisait du seigneur l'héritier du serf, était le meilleur moyen « de garantir la conservation du capital d'exploitation. » Ces raisons ne nous paraissent ni vraies, ni équitables, ni bonnes à dire. Remarquons d'abord que ce sont exactement celles qu'ont invoquées en Amérique les propriétaires des noirs, et avec plus de fondement, car il s'agissait là d'une race certainement inférieure et peu portée au travail.

Les tenanciers ne se livrent pas aujourd'hui à un « vagabondage général » et cependant ils sont plus durement rançonnés par la rente sans cesse croissante que ne l'était le cultivateur du moyen âge dont les redevances étaient fixes. Les déplacements sont faciles aujourd'hui et toutes les idées y portent, tandis que jadis il en était tout autrement.

Les adversaires les plus décidés du droit de succession, les Saints-Simoniens ou les socialistes collectivistes n'ont jamais dit que le meilleur moyen de conserver le capital

est d'abolir l'héritage. Ils ont reconnu que cela pouvait affaiblir le stimulant à l'épargne; mais ils ont soutenu que cela était plus conforme à la justice et que l'État créerait le capital nouveau en commanditant tous les grands travaux d'amélioration nécessaires. Comment donc notre auteur a-t-il pu croire que la mainmorte fut le « meilleur moyen de garantir la conservation du capital d'exploitation ? » Ce qui est vrai, c'est que le servage semblait utile aux seigneurs, lesquels, étant les plus forts, le maintenaient. On peut aussi expliquer son existence par la succession des faits, mais on doit ajouter qu'en droit il était inique et qu'en réalité on aurait pu le supprimer, sans amener la désorganisation du travail rural. Les serfs émancipés n'auraient ni abandonné leurs champs auxquels tant de liens les attachaient, ni vendu ou détruit l'*instrumentum fundi*; leur préoccupation constante eût été alors, comme de tout temps, de l'augmenter, et avec d'autant plus d'énergie qu'ils auraient été plus certains de toucher le plein produit de leurs épargnes et de leurs efforts.

Ailleurs, l'auteur, parlant des excès de pouvoir commis par les seigneurs, ajoute qu'il faut se défier des exagérations des chroniqueurs, car, dit-il, ils se taisent sur la vie ordinaire et ne mentionnent que les abus et les violences.

L'observation est juste, mais en résulte-t-il qu'il faut tout peindre en beau sans montrer le mauvais côté d'un régime qui certes était loin de constituer un Éden? Donnez à un homme l'idée que d'autres hommes sont faits pour le servir et en même temps la force nécessaire pour briser toutes les résistances, et il est certain qu'il en abusera, non pas toujours, mais souvent, à savoir chaque fois qu'il y sera poussé par une passion vive ou par un intérêt majeur. Ce qui a rendu la condition des serfs et

des tenanciers tolérable au moyen âge, c'est que les seigneurs avaient peu de besoins et qu'ils n'auraient su que faire des redevances supplémentaires qu'ils auraient prélevées, faute d'un marché pour les écouler.

Moke a clairement démontré dans un travail que je suis étonné de ne pas voir citer ici, que les classes rurales du XI^e au XIV^e siècle ont été assez ménagées pour que leur nombre se fût considérablement accru, en même temps que la production agricole et le bien-être augmentaient dans les campagnes. (Voir *Nouv. Mém. de l'Académ. de Belg.*, t. XXIX, 1855).

Je suis porté à croire que le sort des classes rurales a beaucoup empiré à partir du XVI^e siècle, avec les progrès de ce qu'on appelle la civilisation, c'est-à-dire quand les besoins de luxe se sont accrus et qu'en même temps on a pu faire de l'argent des produits agricoles en les vendant dans les villes.

Autre observation encore. Je pense qu'en fouillant les sources on aurait pu y trouver plus de détails caractéristiques sur le morcellement des terres et sur les systèmes et les procédés de culture aux différentes époques, mais pour cela il faut évidemment un travail suivi, pendant des années.

En résumé, même en tenant pour fondées les quelques observations que je me suis permis de faire, il me paraît hors de doute que le mémoire français constitue une étude excellente et d'une haute portée, qui sera, espérons-le, comme l'esquisse d'une œuvre magistrale à exécuter dans l'avenir.

Le mémoire flamand a des qualités très-différentes de celles qui distinguent le mémoire français. Il connaît moins les questions théoriques que soulève le sujet. L'auteur

paraît ne pas avoir étudié les travaux récents qui ont paru sur la matière, notamment en Allemagne, où depuis une trentaine d'années des livres si importants ont été publiés sur cette question. Il s'ensuit qu'il n'a pas éclairé son sujet des lumières si utiles qu'offre la méthode comparée appliquée à la législation et à l'économie politique. Mais, d'autre part, l'auteur a groupé un nombre considérable de faits concernant la Belgique agricole, surtout pour certaines provinces et pour l'époque du moyen âge. Il a fait sous ce rapport un travail extrêmement précieux. Il a précisément comblé la lacune que je signalais plus haut dans le mémoire français. Par ce côté le mémoire flamand lui est très-supérieur. Il accorde, il est vrai, trop de place à des choses qui ne touchent qu'indirectement à la condition des classes rurales. On pourrait avec avantage abréger plusieurs chapitres, et pour l'impression cela serait indispensable. Ainsi pour l'époque germanique tout ce que nous savons de ce temps se trouve exposé ici. Le droit pénal du moyen âge est aussi analysé dans tous ses détails. Un résumé est fait de toutes les guerres et de toutes les dévastations qu'elles ont occasionnées depuis le XVI^e siècle jusque vers 1800. Sans doute ce tableau nous fait bien comprendre les souffrances infligées aux populations rurales, mais à ce compte on pourrait raconter tous les événements de nos annales, car il n'y en a pas dont le contre-coup ne se soit fait sentir dans les campagnes.

En ce qui concerne la valeur du mémoire flamand au point de vue de l'histoire, je crois devoir, comme pour le précédent, m'en rapporter aux appréciations de mes savants collègues.

Pour conclure j'hésite beaucoup à décider lequel des deux travaux mérite la palme. Ils ont tous deux un mérite incontestable, mais très-différent. Le premier est une bril-

lante esquisse d'un beau livre que l'auteur est certainement capable de composer mais qui n'est pas fait et qu'on ne peut d'ailleurs exiger ici. Au second manquent les vues générales, mais on y trouve un vrai trésor de faits très-méthodiquement exposés. Seulement il serait désirable que les actes reproduits en entier soient réunis à la fin du volume sous forme d'annexes. Si je ne considérais que le côté économique, je n'hésiterais pas à donner la préférence au mémoire français, mais le mémoire flamand renferme plus de documents historiques.

En résumé, je pense que les deux mémoires méritent un prix et je voudrais proposer à la Classe de les couronner *ex æquo.* »

Rapport de M. Wauters, deuxième commissaire.

« Sans vouloir nier l'importance et le mérite des deux mémoires envoyés à la Classe des lettres en réponse à la question sur l'*Histoire des classes rurales en Belgique*, je crois devoir élever plus d'une objection aux conclusions de mon honorable collègue, M. De Laveleye. Les concurrents ne me paraissent pas avoir envisagé la question mise au concours dans un esprit conforme aux intentions de la Classe. Si je ne me trompe, on aurait désiré obtenir une étude spécialement consacrée à la population rurale, c'est-à-dire aux cultivateurs mêmes. C'est en ce qui les concernait que l'on demandait une étude de leur manière de vivre et de la constitution de la famille et de la propriété. Les auteurs ne l'ont pas entendu ainsi et ont compris dans leur travail l'examen de la condition de la noblesse et du clergé régulier. De là provient en partie le développement consi-